

Résolution nº 7

GA-2025-93-RES-07

<u>Objet</u>: Équilibre à trouver entre les concepts de confidentialité et de transparence – Modifications du Règlement général de l'Organisation, du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Règlement relatif à l'organisation d'une session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'OIPC - INTERPOL, réunie en sa 93^{ème} session à Marrakech (Maroc) du 24 au 27 novembre 2025,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport GA-2025-93-REP-01 présenté par le Comité sur la gouvernance, lequel traite des progrès accomplis par ledit Comité et expose les éléments de la réforme qu'il propose eu égard à la nécessité de trouver un juste équilibre entre les concepts de confidentialité et de transparence,

AFFIRMANT que la confidentialité est un des piliers de la coopération policière internationale et qu'elle est justifiée par la nature et le mandat de l'Organisation et, plus particulièrement, par l'intérêt public supérieur attaché au maintien de l'ordre public et à la sécurité nationale,

CONSCIENTE du fait que, de par leur nature, les informations concernant la gouvernance ne nécessitent généralement pas le même niveau de protection, ainsi que de l'importance de la transparence et de la responsabilité envers les Membres d'INTERPOL et le grand public,

SOUCIEUSE de clarifier les règles actuelles concernant les débats et les documents de l'Assemblée générale, en vue d'officialiser la pratique de l'Organisation en la matière et d'harmoniser la terminologie utilisée,

APPROUVE l'ensemble des modifications apportées aux articles 6, 8 et 48 du Règlement général, aux articles 6, 11, 20, 59, 60 et 63(3) du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 21 du Règlement relatif à l'organisation d'une session de l'Assemblée générale, telles qu'elles figurent à l'annexe 4 du rapport GA-2025-93-REP-01;

DÉCIDE que les modifications susmentionnées prendront effet dès la fin de la 93^{ème} session de l'Assemblée générale.

Adoptée : 125 voix pour, 1 contre et 2 abstentions